



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT - IDF
Délégation de signature

N° Spécial

01 Août 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial DRIEA-IF, délégation de signature,
du 01 Août 2018**

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
DRIEA-IF N° 2018 -0784	27.07.2018	Décision portant délégation de signature à Mme Amélie COANTIC, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine en matière de fiscalité de l'urbanisme.	3



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Décision DRIEA IF n° 2018-0784
portant délégation de signature à Mme Amélie COANTIC, directrice de l'unité
départementale des Hauts-de-Seine en matière de fiscalité de l'urbanisme**

La Directrice régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

- VU le code général des impôts, notamment ses articles 317 A à 317 C de l'annexe II ;
- VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- VU le code de l'urbanisme, notamment son titre III du livre III et son titre II du livre V, dont ses articles L. 331-19 à L. 331-22, L. 331-42, L. 520-10, L. 520-14 et R. 620-1 ;
- VU l'arrêté interministériel du 9 avril 2018 portant nomination de Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du 4 juin 2018 du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires portant nomination de Mme Amélie COANTIC, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Amélie COANTIC, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et à Mme Cécile BRENNE, son adjointe ;
- M. Michaël PREVOST, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe, Mme Sophie TCHENG ;
- Mme Valérie CHAT, responsable du pôle statistique et fiscalité,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la redevance d'archéologie préventive ;
- de la taxe locale d'équipement et des taxes assimilées ;
- de la taxe d'aménagement ;
- du versement pour sous densité ;
- de la taxe pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France ;
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France, selon les articles L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version applicable avant 2016 ;
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité, conformément à l'ancien chapitre III du titre III du livre III de la partie réglementaire du code de l'urbanisme.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Amélie COANTIC, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et à Mme Cécile BRENNE, son adjointe ;
- M. Michaël PREVOST, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe, Mme Sophie TCHENG,

à effet de signer les réponses aux recours gracieux et contentieux formulés à l'encontre des actes, décisions et documents de toute nature, en matière de détermination de l'assiette et de liquidation, concernant les taxes et contributions visées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie COANTIC, de Mme Cécile BRENNE, de M. Michaël PREVOST et de Mme Sophie TCHENG, la délégation de signature accordée à l'article 2 est donnée à Mme Valérie CHAT, responsable du pôle statistique et fiscalité.

Article 4

La délégation de signature donnée à Mme Cécile BRENNE, adjointe à la directrice départementale des Hauts-de-Seine, prend effet à compter du 3 septembre 2018.

Article 5

La décision n° 2018-0535 du 24 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur DUBOIS, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine en matière de fiscalité de l'urbanisme est abrogée.

Article 6

La directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine.

Paris, le

27 JUL. 2018

La directrice régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>